



COMMISSION THEMATIQUE QUALITE 25 NOVEMBRE 2013

LISTE DES PARTICIPANTS

| | |
|------------------------|---|
| M. CHAPRON | SIAM (élu – VP de la CLE – Président commission « Qualité ») |
| M. BELHOMME | CG 93 (chargé de mission) |
| M. BASTIEN | UFC Que Choisir |
| M. ADROIT | CA Marne et Chantereine (chargé de mission) |
| Mme PUTAS | Eau de Paris (chargée de mission) |
| Mme TCHANAKIAN | DRIEE-MIISE ppc (chargée de mission) |
| M. CHERY-DROUET | Comité Départemental canoë-kayak 94 (Vice-Président) |
| M. HUETTE | FPPMA 75-92-93-94 (Vice-Président) |
| Mme SAMIER-TROALEN | CA Vallée de la Marne (chargée de mission) |
| Mme EYMARD | Fontenay-sous-Bois (chargée de mission) |
| Mme NAUD | Syndicat Marne Vive (animatrice contrat de bassin) |
| Mme BERDOULAY | CG 94 (chargée de mission) |
| M. PREAUX | CG 94 (chargé de mission) |
| M. PLACE | CG 77 (chargé de mission) |
| M. PUJOL | Veolia Eau |
| Mme BIREBENT | Association Marne Vive |
| M. RICHARD | DRIEA-UT94 (chargé de mission) |
| Mme LIENARD | CA Val Maubuée (chargée de mission) |
| M. LAGRANGE | CA Est Ensemble (élu) |
| Mme HEUILLARD | Saint-Maur (chargée de mission) |
| Mme DURAND | Paris (chargée de mission) |
| M. LE CARRE | AESN (chargé de mission) |
| Mme VEYRIRAS | Villiers-sur-Marne (chargée de mission) |
| M. TROCHON | FPPMA 77 (administrateur) |
| Mme COYBES | Noisy-le-Grand (chargée de mission) |
| Mme DE CLERCQ | EPTB Seine Grands Lacs (chargée de mission) |
| Mme BOURCIER | EPTB Seine Grands Lacs (chargée de mission) |
| | |
| <i>M. DEBARRE</i> | <i>Syndicat Marne Vive (animateur SAGE)</i> |
| <i>M. SATIN</i> | <i>Bureau d'études ADAGE</i> |
| <i>Mme CHEVILLOTTE</i> | <i>Bureau d'études AsCA</i> |

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du socle et des 3 scénarios contrastés
- 2) Analyse comparative des scénarios par le filtre des enjeux « Qualité » du SAGE

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama (merci de vous y référer en complément du compte-rendu). Il donne un résumé du rapport de présentation des scénarios du SAGE. Les scénarios ont été validés par la commission locale de l'eau (CLE) le 6 novembre 2013. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

Le point 2) s'est déroulé en deux temps : un temps de travail en groupes et un temps de restitution en plénière.

PREAMBULE

M. CHAPRON (SIAM – Président de la commission) accueille les participants. Il rappelle que celle-ci s'inscrit dans le droit fil de la réunion de la CLE du 6 novembre 2013 qui a vu les 3 scénarios contrastés du SAGE être validés. La présente réunion a pour objet, après une présentation des 3 scénarios, de les analyser, les approfondir et dégager quels en sont les axes structurants.

L'animateur du SAGE poursuit en précisant cette réunion doit permettre de mener une analyse comparative des scénarios en discutant de leurs atouts, leurs limites/risques et leurs conditions de réussite respectives. Aussi, un large temps sera laissé à la discussion entre les participants et la participation active de chacun est donc souhaitée.

En effet, le SAGE est une démarche collective, qui doit être cohérente, lisible et avoir une vraie architecture. Il doit dégager une vision stratégique à long terme.

Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) rappelle que l'élaboration des scénarios contrastés s'est faite par étape, réunissant sur 1 journée les commissions thématiques (avril 2013) puis à deux reprises le Bureau de la CLE (juillet puis septembre 2013).

Elle précise que la validation des scénarios lors de la CLE du 6 novembre 2013 n'est qu'une étape dans le choix de la stratégie du SAGE. Elle donne 3 scénarios suffisamment contrastés pour faire réfléchir les acteurs locaux sur différents moyens/approches pour répondre aux enjeux identifiés dans le SAGE. Une phase d'appropriation, de réflexion et d'analyse collective s'ouvre donc avec les réunions des commissions thématiques.

Il est par ailleurs précisé qu'une analyse économique des scénarios est actuellement en cours, qui sera présentée lors de la prochaine réunion de la CLE (février 2014).

1. PRESENTATION DU SOCLE ET DES 3 SCENARIOS CONTRASTES

Se référer au diaporama présenté en séance et au rapport de présentation des Scénarios.

Le bureau d'études présente dans un premier temps le socle des scénarios.

Il développe ensuite les spécificités de chaque scénario. Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

Scénario 1 : « Mobiliser les forces vives et créer du lien pour être exemplaire »

M. LE CARRE (AESN) demande de préciser sur quelles missions les 3-4 ETP seront mobilisés.

Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) détaille les ETP en 2 types d'animation : d'une part l'animation de la CLE et de l'observatoire du SAGE, d'autre part l'animation locale visant à aller sur le terrain pour susciter l'émergence de projets. Des compétences techniques sont attendues pour exercer cette dernière mission mais davantage sur du montage de projet que sur de l'expertise fine.

M. PLACE (CG 77) prévient qu'il faudra bien délimiter ce que couvre cette animation locale, de façon à ne pas tomber dans de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui est très lourde. A titre d'exemple, le SAGE de l'Yerres qui se limite à de l'animation comprend 3 ETP.

Scénario 2 : « Un SAGE interventionniste pour redonner à l'eau toute sa place dans le territoire »

MME EYMARD (Fontenay) juge important de traduire les objectifs et actions phares des scénarios en conséquences pour la maîtrise d'ouvrages. Par exemple comment cela se traduit dans le scénario 2 pour les actions milieux et qu'entend-on par « planification unifiée » ?

Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) explique que la structure porteuse devra être en capacité d'agir directement sur la Marne. Par exemple en négociant du foncier (soit directement, soit via des partenariats) et en assurant la maîtrise d'ouvrage d'expérimentations de reconquête écologique des berges de la Marne, notamment dans les zones non navigables. De plus, ces actions devront s'inscrire dans un cadre représenté par le référentiel spatialisé préalablement établi. Ce cadre permettra une planification unifiée et la coordination des différentes actions.

M. CHAPRON (SIAM) est d'accord avec la nécessité de clarifier de façon très précise la notion de maîtrise d'ouvrage. Si on a la volonté d'avancer, alors autant être contraignant sur les objectifs à atteindre et prendre en charge, avec le consentement des collectivités, cette maîtrise d'ouvrages théorique. Mais juridiquement, cette démarche doit être bien bordée. Une clarification de ces aspects et une bonne compréhension par les acteurs suscitera l'adhésion à cette démarche.

Scénario 3 : « Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire »

M. LE CARRE (AESN) demande de préciser en quoi consiste l'animation « branchements ».

Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) et l'animateur expliquent qu'il s'agit pour le SAGE d'obtenir l'accélération vigoureuse des mises en conformité des branchements sur les secteurs les plus prioritaires au regard de l'enjeu baignade. Sur ces secteurs, cela passera pour le SAGE par l'établissement d'une feuille de route précise (zonages avec objectifs de contrôle chiffrés), dont la mise en œuvre sera animée (et « aiguillonnée ») et suivie de manière centralisée par la structure porteuse auprès des collectivités concernées. Il pourra également être réfléchi à des dispositifs incitatifs de type « bâton – carotte » avec des financeurs comme l'Agence de l'eau ou imaginer, sous réserve de faisabilité juridique, que le pouvoir de Police du Maire puisse être sur ce point délégué à la structure porteuse du SAGE. Les possibilités légales d'exécution d'office des travaux par la collectivité seraient également à explorer.

M. CHAPRON (SIAM) note qu'il faudra prendre en compte les syndicats existants ainsi que les communes et EPCI compétentes. Aujourd'hui, on constate que chacun prend des initiatives mais sans avoir le poids juridique d'imposer des choses aux autres collectivités. A titre illustratif, le SIAM dispose de 2 postes dédiés au contrôle des industriels, financés entièrement par le SIAM. Cela représente pourtant un travail important au regard du nombre d'entreprises présentes, ce qui oblige le SIAM à prioriser ses actions en hiérarchisant les entreprises. La question qui se pose dans le SAGE est donc la suivante : si l'on souhaite revoir un jour la baignade en Marne, cela demande de voir ce qui se passe sur chaque territoire du SAGE et même en amont. S'il n'y a pas une démarche volontariste que tout le monde se mette en ligne, rien ne sera fait. Il y a une réflexion à avoir à ce niveau et l'Agence de l'Eau aura un rôle contraignant à jouer dans la mise en œuvre du SAGE. Il y a là un risque que le SAGE ne soit pas perçu comme complémentaire alors qu'au contraire il faut en faire un moteur, un dynamiseur.

M. LE CARRE (AESN) confirme que c'est un sujet qui devrait monter en puissance au sein de l'Agence de l'eau.

2. ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARIOS

Le travail attendu lors des ateliers est d'échanger sur la capacité de chaque scénario à répondre aux enjeux qui intéressent la commission « Qualité » (cf ci-dessous), en pointant leurs atouts, leurs limites et leurs conditions de succès.

Le diagnostic du SAGE a notamment révélé les enjeux suivant, en lien avec la question des milieux naturels :

- La diminution des pollutions et l'atteinte des objectifs DCE
 - La qualité des eaux
 - L'assainissement et les rejets dans les milieux
- Le retour de la baignade sur la Marne et la qualité des rivières par temps de pluie ;
- La durabilité de l'offre quantitative et qualitative d'eau potable ;

A partir de ces 4 enjeux, 4 groupes ont été constitués qui ont travaillé sur les thèmes suivants (2 groupes pour chaque thème) :

- La diminution des pollutions pour garantir l'offre en eau potable et le retour de la baignade en Marne ;
- La diminution des pollutions pour garantir l'atteinte des objectifs DCE sur la Marne et sur les affluents ;

N.B. : Les propos rapportés ci-dessous correspondent à une « synthèses à chaud » des discussions qui se sont tenues lors de la restitution des travaux des différents groupes. Il s'agit d'éléments visant à éclairer le choix futur d'une stratégie par la CLE.

Thème 1 – La diminution des pollutions pour garantir l’offre en eau potable et le retour de la baignade en Marne

| | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
|---|---|--|---|
| <p>Les atouts : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pas convaincu par le scénario même si intention bonne s’appuyer sur le local • Consensus plutôt que décision imposée, on avance plus facilement • Vigilance de la police de l’eau forte | <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentations et acquisition foncière : points forts pour le retour à la baignade. • Bonne prise en compte gestion ruissellements et gestion zones humides. Ex : créer des zones tampons - zones dépolluantes via des plantes (expérimentation) • Réseau d’acteurs déjà constitué, les actions seront plus faciles à lancer • Le vote quand le consensus est impossible • Ambition forte hydromorpho induit pression plus forte sur actions « branchement » • Financements spécifiques si adaptés aux problématiques du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité branchements affichée fortement sur certains secteurs • Objectif baignade fédérateur qui parle à tous les acteurs y compris hors du domaine de l’eau • Intègre les dynamiques du Grand Paris => lien via la baignade • Financements spécifiques |
| <p>Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ne fonctionne que sur la mobilisation/motivation des acteurs => met la pression sur l’animation locale • Manque d’ambition => on ne va pas au-delà de ce qui est fait aujourd’hui • Pour la baignade, l’approche subsidiaire ne suffira pas | <ul style="list-style-type: none"> • Faible affichage du retour à la baignade et de l’enjeu de diminution des polluants (au sens large) • Trop d’initiatives laissées aux maîtres d’ouvrages => on dépend de l’initiative locale • Comment faire de la gestion spatiale dans des secteurs très urbanisés (poids de l’existant) | <ul style="list-style-type: none"> • Le risque de pollution au-delà des secteurs ciblés pour la baignade • Le non-respect de la qualité baignade : conséquences lourdes politiquement pour le SAGE (les normes évoluent, on risque de baser notre action sur des normes qui vont devenir caduques) • Moyens humains insuffisants : risque d’éparpillement • Autres types de pollution |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | | | (ex bateau) mal pris en compte |
| À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités ? | <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'une extrême vigilance • Adhésion totale de tous les acteurs en élargissant le nombre d'acteurs impliqués • Reconnaissance de la structure porteuse à échelle tout territoire • Sensibilisation sur pratiques à adopter par particuliers | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'adhésion forte des CG et du SIAAP aux actions d'assainissement | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'adhésion forte des CG et du SIAAP aux actions d'assainissement • Diagnostic territorial précis pour que actions soient bien ciblées => importance du référentiel de départ (objectifs réalistes : échéance, planning, localisation sites baignade) |

Thème 2 – La diminution des pollutions pour garantir l'atteinte des objectifs DCE sur la Marne et les affluents

| | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
|---|--|---|---|
| Les atouts : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ? | <ul style="list-style-type: none"> • Animation territoriale, partage d'expériences : échanger sur les difficultés et conditions de réussite • Mutualisation des prestations de chaque collectivité • Objectif DCE affiché (car plus centré sur le socle) • SAGE : structure ressource et apolitique, cela pousse à la transparence | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un cadre technique avec définition de secteurs d'actions • Action spatiale permet intervenir sur réduction des surfaces imperméabilisées • Dynamique règlementaire, financière et humaine => feuille de route • Positionne le SAGE dans un rôle ingénieur => force de proposition centrée sur DCE | <ul style="list-style-type: none"> • Objectif affiché fortement sur mise en conformité des branchements (baignade) • Synergie avec aménagement du territoire => avoir objectifs territoriaux communs |
| Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ? | <ul style="list-style-type: none"> • Quel public on touche, jusqu'où on va (ex industriel) • Manque de vision d'ensemble • Choix de s'inscrire dans la continuité ne permet | <ul style="list-style-type: none"> • Difficile de relier le référentiel spatial à l'enjeu pollution • La réalisation du cadre de référence prend du temps • Quid maîtrise d'ouvrages : quel portage technique et financier sachant que | <ul style="list-style-type: none"> • Objectif branchement fort mais réducteur car se limite aux secteurs prioritaires pour la baignade • Problème d'équité du fait sectorisation forte |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <p>pas de mobiliser facilement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limite juridique (moins de poids que autres scénarios) et en termes de moyens • Animation pas opérationnelle sur branchements | <p>investissements importants et différenciés selon les secteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès au foncier difficile (mais si on y arrive atout) + Risque tension entre objectifs du SAGE et objectifs d'autres acteurs • Légitimité d'ingénieur à asseoir | <ul style="list-style-type: none"> • Quel positionnement du SAGE dans le Grand Paris ? • Thématique eau assez « diluée » dans ce scénario • Conflits d'intérêts au sein du SAGE |
| <p>À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des différents publics que l'on veut toucher : comment mobiliser => moyens humains essentiels • Portage politique • Sensibilisation sur DCE de l'ensemble des MO | <ul style="list-style-type: none"> • Portage politique : engagement des CG et CR • Un engagement des acteurs en toute conscience • Appropriation des objectifs à l'échelon du SAGE | <ul style="list-style-type: none"> • Portage politique • Engagement des CG et CR |

SUITE DES TRAVAUX

A l'issue des réunions des 4 commissions thématiques du SAGE, une synthèse des débats sera réalisée pour produire une analyse comparative globale des scénarios. Cette synthèse sera présentée lors de la CLE de février 2014.

Parallèlement, l'analyse économique des scénarios va être finalisée pour être présentée lors de la prochaine réunion de la CLE.

Les membres de la CLE disposeront ainsi de 2 nouveaux éléments d'aide à la décision en vue du choix d'une stratégie pour le SAGE, prévu fin 2014.